



Motion de la CA Académique du SNES-FSU : Quel est le devenir des langues anciennes dans la réforme du collège ?

L'annonce de la disparition de l'option latin au collège dans la réforme du collège présentée mercredi 11 mars 2015 par la ministre de l'Éducation Nationale suscite l'inquiétude, la colère et l'incompréhension des enseignants de Lettres Classiques. La CA Académique du SNES-FSU partage ces réactions.

Deux phrases pour régler le sort de cette option ... dont on ne peut qu'admirer la clarté ! « **Les collèges qui proposaient l'option facultative latin pourront l'inclure dans la matière complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité.** Les élèves pourront ainsi, s'ils le souhaitent, poursuivre l'apprentissage du latin de la 5e à la 3e. »

Disparition de l'option latin, des langues anciennes et des enseignants de Lettres Classiques ?

La proposition du Ministère ne laisse aucun doute sur la disparition de l'enseignement des langues anciennes au collège (et, dans la foulée, des miettes encore existantes au lycée et des filières universitaires).

Le maintien du latin va en effet dépendre de la part d'autonomie laissée aux hiérarchies locales. La formulation adoptée dans la présentation de la réforme (« pourront ») exclut toute obligation de maintenir l'enseignement du latin, le grec étant lui totalement absent. Nous savons très bien quels établissements conserveront un réel enseignement du latin et quels seront ceux qui le supprimeront, que les collèges ruraux et de l'éducation prioritaire, parce que la pénurie des professeurs de Lettres Classiques les concernent prioritairement, verront inévitablement disparaître l'enseignement du latin faute de professeurs, que les collèges urbains n'hésiteront pas à le maintenir pour capter une population scolaire désireuse d'éviter des établissements moins prestigieux. Peut-on parler, comme le fait le Ministère, d'une « excellence [...] au service de la réussite de tous » ?

Recourir à des dispositifs d'enseignement à distance, comme cela a été évoqué ces derniers jours, ne peut constituer une solution satisfaisante. Nous savons que les tentatives faites dans notre académie pour instaurer une telle modalité d'enseignement ont échoué et qu'un enseignement à distance ne serait qu'une étape supplémentaire dans la disparition totale de l'enseignement des langues anciennes et de ses enseignants. Ils ne profiteraient qu'à un nombre très restreint d'élèves, dont on sait également qu'ils ne sont pas les plus nombreux au sein de nos classes.

Certes, « des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes » devraient être intégrés aux programmes de français du collège, mais ces « éléments » semblent bien éloignés de la richesse des actuels enseignements de langues anciennes dispensés par des enseignants ayant suivi une formation pluriannuelle et sanctionnée par un concours (amoindri depuis la fusion du Capes de Lettres Modernes et de Lettres Classiques que nous continuons à dénoncer). Les langues anciennes ne peuvent se réduire à un saupoudrage étymologique et à quelques notions culturelles disséminées par-ci par-là. [Les enseignants de Lettres Classiques seront particulièrement attentifs à la place qui sera réservée aux langues anciennes dans les futurs programmes de français.]

On ne peut se satisfaire de la présence des langues anciennes dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires.

La présence du latin dans les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) n'a pas rassuré les enseignants de Lettres Classiques, ni les propos de Florence Robine, directrice de la DGESCO, dans *L'Express* : voulant rassurer sur la place des langues anciennes, et plus particulièrement du latin, puisque le grec n'est jamais nommé dans cette réforme, elle déclare : "*Le latin ne sera plus une option proposée en plus des autres matières, mais l'un des nouveaux Enseignements pratiques transdisciplinaires (EPI). Mais un EPI un peu différent des autres car dérogatoire : contrairement aux autres EPI, l'EPI 'Langues et civilisations de l'Antiquité' pourra être suivi **tout au long de l'année, et même jusqu'à la fin du collège**, pour les élèves qui le souhaitent. Même chose pour l'EPI 'Langues et cultures régionales.'*"

La définition des EPIs figurant dans le projet implique la disparition de l'enseignement linguistique des langues anciennes¹. Quel est l'intérêt d'enseigner une culture sans apprendre sa langue, sans s'intéresser à sa littérature ? C'est bien dans l'enseignement linguistique des langues anciennes que réside l'intérêt de telles options pour les élèves. Rigueur, précision du raisonnement et réflexion logique, voilà ce qu'acquiert un élève à travers l'étude des langues anciennes, et qu'il peut réinvestir dans toutes les disciplines tout au long de sa scolarité. Les options latin et grec ancien, parce qu'elles sont aujourd'hui proposées à tous les élèves du collège, n'ont rien d'élitiste, contrairement à ce que prétend le Ministère, et répondent déjà au souhait du Ministère d'une excellence « mise au service de tous et de la réduction des inégalités de maîtrise de la langue française ». Pourquoi, dès lors, « sacrifier » les langues anciennes dans la réforme du collège au nom d'une soi-disant « excellence » pour tous ? La logique comptable du Ministère ne leurre personne.

La proposition du Ministère constitue bien un recul en terme d'exigences et de savoirs. Ce qu'il nous propose est bien loin des actuels programmes de langues anciennes et s'apparente plus à un succédané de cultures à la mode interdisciplinaire qui n'a rien à voir avec la dimension interdisciplinaire inhérente aux langues anciennes (histoire, littérature, sciences, vocabulaire, etc). L'interdisciplinarité décrite dans le projet ne peut que diminuer la part des langues anciennes dans l'enseignement en les ravalant au rang de prétextes. Les EPIs, au lieu de garantir la place des langues anciennes au collège et de leurs enseignants, en annoncent la disparition : au vu de l'absence de programmes et de cadrage national pour ces EPIs, on peut craindre qu'ils ne seront pas obligatoirement assurés par des enseignants de Lettres Classiques, la dénomination « Langues et cultures de l'Antiquité » ne se réduisant pas aux civilisations gréco-romaines, et un tel enseignement pouvant être, de ce fait, assuré par bien d'autres enseignants que ceux de Lettres Classiques.

Ce que le Ministère propose pour les langues anciennes dans son projet, c'est tout simplement de les faire disparaître en prétendant les ouvrir à tous (alors qu'elles le sont déjà) et de renoncer à toute ambition pour les élèves en parant son projet d'une pseudo-excellence et d'une pseudo-réduction des inégalités. Car ce projet témoigne bien de son profond mépris pour les élèves qui seraient incapables de s'élever à l'abstraction des langues anciennes, et pour les enseignants eux-mêmes qui seraient incapables de construire un enseignement capable d'amener les élèves à maîtriser et apprécier cette abstraction.

Par conséquent, la CA académique exige le maintien des options latin et grec sous leur forme actuelle et l'organisation d'une réelle consultation nationale sur le devenir des langues anciennes du collège à l'université associant enseignants du second degré et universitaires.

-
- 1 À compter de la rentrée 2016, pour mieux s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d'enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets. Ces projets s'inscriront dans l'un des huit nouveaux thèmes de travail correspondant aux enjeux du monde actuel : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères.
- Ces temps de travail sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves. Ils développeront l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.
 - Les projets sont pris en charge par les enseignants de toutes les matières qu'ils sollicitent. Ils définissent en équipe les contenus des cours.
 - Ils concernent les élèves du cycle 4 : 5e, 4e, 3e. Ils travailleront sur au moins deux thèmes chaque année.
 - Les nouveaux thèmes de travail sont inscrits dans les programmes. Les projets sont évalués et inclus dans les compétences du diplôme national du brevet.
 - Les collèges qui proposaient l'option facultative latin pourront l'inclure dans la matière complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité. Les élèves pourront ainsi, s'ils le souhaitent, poursuivre l'apprentissage du latin de la 5e à la 3e.
 - Des exemples de projets concrets seront proposés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur son site eduscol.education.fr.